

Stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fiche thématique pour la rédaction de la SRB 2023

AXE – THEMATIQUE : VIVRE - RESPIRER

1) Introduction générale.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus de 300 000 personnes vivent dans une zone où la pollution de l'air dépasse la valeur limite pour la protection de la santé (2016). Ces chiffres doivent être considérés dans une tendance à la hausse en raison non pas de la croissance des pollutions mais par l'augmentation des connaissances des risques sanitaires. L'exposition chronique à la pollution particulaire de la population des six grandes agglomérations régionales serait à l'origine de plusieurs milliers de décès précoces annuels et d'une perte d'espérance de vie de 3 à 7 mois.

Le territoire régional est fortement marqué par une pollution chronique des épisodes de pollution trouvant ses origines dans les émissions des transports, de l'industrie et du secteur résidentiel liés notamment à l'ampleur du trafic automobile et, pour certaines zones, à l'activité industrielle. Les épisodes de pics de pollution caractéristiques de la région sont des pics d'ozone (polluants secondaire produit par les émissions des transports (Nox) et les composés organiques volatiles sous l'effet du soleil et de la chaleur) ou des pics de particules trouvant parfois leurs origines dans les vents de sables.

La biodiversité, par sa composante végétale, participe à l'amélioration de la qualité de l'air. Les végétaux agissent directement sur la qualité de l'air : ils captent le CO₂ en produisant l'oxygène que l'on respire, ils retiennent sur la surface de leurs feuilles une partie importante des particules atmosphériques qu'ils sont susceptibles de transférer au sol par lessivage lors d'épisodes de précipitations. Cependant dans certains cas et souvent en lien avec une gestion perfectible de la nature, le couvert végétal est générateur de certains aspects négatifs en matière de qualité de l'air. Ainsi, il est producteur de pollens allergisants, d'une part importante des composés organiques volatiles, et les alignements en ville peuvent être un élément bloquant la dispersion des polluants, enfin les feux de forêt sont des événements impactants la qualité de l'air.

2) Éléments de diagnostic.

La forêt couvre plus de 51% de la superficie de la région. Elle est caractérisée, dans sa globalité, par une grande diversité de peuplement, mais 25% environ des surfaces forestières sont potentiellement moins riches en termes de diversité de peuplement.

Elle produit de l'oxygène et permet de fixer 35% du dioxyde de carbone (CO₂) produit en région.

En ville, la densité moyenne du patrimoine arboré est supérieure à la moyenne nationale (26% de la surface urbaine contre 19% de moyenne nationale), mais cela cache de grandes disparités en fonction des quartiers.

En mer, l'herbier de posidonies joue également un important rôle de production d'oxygène et de captation de CO₂. Cependant, la croissance des herbiers de posidonies est lente, ce qui les rend très fragiles face aux menaces

La dégradation de la qualité de l'air (forte pollution industrielle et urbaine) impacte la physiologie des végétaux (retards de développement, affaiblissement des organismes, maladies...). Il en est de même pour le changement climatique qui a un effet négatif sur les populations végétales terrestres, aquatiques et marines (augmentation des températures de l'air et des eaux (y compris marines), diminution des précipitations...).

Enfin, la très forte dynamique d'urbanisation réduit les surfaces des espaces naturels, agricoles et forestiers producteurs d'oxygène et capteurs de CO₂.

3) Principaux enjeux identifiés dans cette thématique.

- * La qualité de l'air et la santé des populations.
- * La diversité des peuplements végétaux (et autres organismes photosynthétiques) terrestres, aquatiques et marins.
- * La diversité de types d'espaces occupés (montagne, moyen pays, littoral, ripisylves, petits et grands fonds, espaces agricoles, forestiers, péri-urbains, urbains...) et leur fonctionnalité.

4) Les politiques publiques engagées sur la thématique.

Cadre législatif et réglementaire en vigueur

Législation.

(à compléter)

SRADDET.

Objectif 21 : Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé de la population.

Le SRADDET demande de réduire la part de la population exposée aux pollutions de l'air :

- En développant des règles d'aménagement évitant son exposition ;
- En veillant à la mise en œuvre et à la transcription dans les documents de planification des mesures déjà présentes dans les plans de protection de l'atmosphère (PPA) ;
- En élargissant les mesures des PPA aux autres territoires.

Politiques nationales.

(à compléter)

Politiques régionales.

Le Plan climat « Gardons un COP d'avance », lancé en 2021.

Axe 1 « L'Air »

Zéro fumée dans les transports collectifs régionaux.

Des infrastructures adaptées à l'intermodalité et à la mobilité durable.

Escale « Zéro fumée » dans les ports de commerce.

Le Sud à vélo.

Objectif « santé pour tous ».

Axe 2 « La Mer »

Contribuer à la préservation des espèces emblématiques de la Méditerranée dont les herbiers de posidonies (puits de carbone) ...

Axe 3 « La Terre »

Une forêt renouvelée et protégée : dont « Planter les forêts de demain : 5 millions d'arbres » et « mettre en œuvre le fonds RESPIR ».

Axe 6 « Chez vous, au quotidien »

Accompagner les communes et leurs groupements dans la transition écologique, dont Nature en ville.

Programme régional de la Forêt et du Bois, voté en décembre 2020 :

- 3. Les orientations
 - 3.4 Préserver les écosystèmes forestiers et les paysages
 - 3.5 Valoriser les multiples services rendus par la forêt

Dispositifs Région.

(à compléter sans détailler, nous envoyer les dispositifs pas ailleurs)

5 millions d'arbres, dispositif « nature ta ville »

Fonds « Respir » [Fonds RESPIR - Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](https://www.maregionsud.fr)

Cadre d'intervention : Soutien au développement sylvicole et aux besoins d'adaptation au changement climatique : Régénération, améliorations des peuplements naturels et reboisement

Autres politiques territoriales concernées

(à compléter)

5) Les acteurs engagés dans la thématique et leurs actions en cours.

Aux côtés des agences et directions régionales de l'Etat compétentes sur les questions de santé ou de présence du végétal sur le territoire (Agence Régionale de Santé, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) on recense, parmi les principaux partenaires pour la mise en œuvre de politiques de lutte contre la pollution de l'air, l'ADEME et l'association AtmoSud.

- L'ADEME Paca ou Agence de la Transition Ecologique.

L'ADEME contribue à accélérer et amplifier la transition énergétique et écologique. Elle encourage une « transition juste » vers une économie bas carbone de la société. Avec ses partenaires, dont la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, l'ADEME aide à réduire les émissions gaz à effet de serre. Elle accélère l'essor des énergies renouvelables et technologies associés. Elle accompagne l'émergence de nouveaux modèles économiques et les projets qui permettent la réduction des consommations d'énergie et de ressources. En tant qu'opérateur de l'Etat, l'ADEME intervient via ses fonds pour accompagner les projets sur le territoire : fonds chaleur, fonds déchets, fonds air-mobilité...

- Atmo Sud.

AtmoSud est l'Association Agréée par le ministère en charge de l'Environnement pour la Surveillance de la Qualité de l'Air de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (AASQA). Elle regroupe quatre collèges d'acteurs : collectivités territoriales, services de l'Etat et établissements publics, industriels et associations de protection de l'environnement et de consommateurs, des personnalités qualifiées et/ou professionnels de la santé.

Membre de la Fédération ATMO France, l'association améliore continuellement ses connaissances des polluants atmosphériques et de la qualité de l'air. Elle identifie les populations exposées à un dépassement de normes limites pour la santé et met en évidence les zones où il faut agir. Elle informe et sensibilise le citoyen, l'Etat, les collectivités et les acteurs économiques. Elle propose une aide à la décision pour mettre en œuvre les actions les plus pertinentes pour la qualité de l'air. Elle contribue ainsi aux changements de comportements de chacun. AtmoSud est également membre de l'Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (ORECA Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Communes forestières

Forêt Modèle

ONF

CRPF

6) Des exemples territoriaux.

7) Les nouvelles actions à lancer.

Premières pistes